



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2004/NGO/84
27 février 2004

ANGLAIS, ESPAGNOL
ET FRANÇAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixantième session
Point 12 de l'ordre du jour provisoire

**INTÉGRATION DES DROITS FONDAMENTAUX DES FEMMES ET DE
L'APPROCHE SEXOSPÉCIFIQUE**

**Exposé écrit* présenté par la Fédération des femmes cubaines, organisation non
gouvernementale dotée du statut consultatif spécial**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la
résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[30 janvier 2004]

* Exposé écrit et publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s), sans avoir été revu par les
services d'édition.

La Conférence Mondiale des Droits de l'Homme tenue à Vienne a déclaré pour la première fois la reconnaissance des droits des femmes comme partie inaliénable, intégrante et indivisible des droits de l'homme universels. Un peu plus d'une décennie s'est passée et la différence entre les postulés théoriques et les vrais résultats de leur accomplissement résulte alarmante.

Dans le monde entier, les femmes constituent, avec les minorités ethniques et les réfugiés, l'un des groupes sociaux les plus vulnérables dans le nouveau contexte économique mondial. L'application des politiques néolibérales dans le cadre du processus de mondialisation a eu un impact négatif dans l'évolution de la condition des femmes dans le monde entier, et encore plus aux pays du Tiers Monde.

La privatisation dans le domaine de la santé fait que ce droit élémentaire devienne une marchandise. Le nombre de cliniques et d'assurances privées augmente, auxquelles les femmes n'ont pas d'accès. Presque 1 400 femmes perdent la vie chaque jour –une la minute- dû à des problèmes liés à la grossesse et l'accouchement. 95% de ces décès se trouvent aux pays à bas et moyens revenus. Plus de 150 millions de femmes n'ont pas d'accès aux méthodes contraceptives.

Même si l'espérance de vie des femmes a augmenté dans les pays en développement, celle-ci a diminué de façon croissante dans les pays d'Afrique Méridionale, à cause du SIDA: 55% des adultes infectés avec le virus dans cette région, sont des femmes.

La femme subit aussi la discrimination dans le domaine de l'éducation. Le taux d'illettrisme en Asie, Afrique et Amérique Latine est plus de 45%, tandis que pour les hommes ce taux est de 25%.

Les femmes sont dans une position désavantageuse en ce qui concerne l'emploi. Quoique la présence féminine a augmenté dans le monde du travail, cette croissance est surtout concentrée dans le travail dit informel, avec des conditions précaires, journées partiales, travail domestique et autonome, manque d'assurance sociale par retraite, maternité ou incapacité. Le meilleur exemple de l'exploitation des femmes dans ce type d'emploi sont les "maquiladoras", une version latino-américaine des connues "zones de production pour l'exportation", qui ne sont qu'un système esclavagiste imposé à l'époque moderne. De 27 millions d'employés dans ce type d'entreprise, 90% sont femmes. Par ailleurs les femmes continuent à gagner entre 20 et 40% moins que les hommes par le même travail.

De quel développement parlons-nous pendant qu'il y ait des telles inégalités?

Le croissant mouvement de femmes partout au monde n'a aucun doute de quelle est l'origine des inégalités et des discriminations des femmes dans la société et la famille, du manque de volonté politique et d'actions et ressources pour promouvoir leurs potentialités. Les vraies raisons de la situation désavantageuse de la condition juridique et sociale des femmes se trouvent dans l'injuste ordre social qui prévaut dans la plupart des pays et dans les rapports politiques internationaux. Elles se trouvent aussi dans les effets imprédictibles de l'imposition d'une dictature militaire mondiale qui agit impunément.

Dans ces conditions, les femmes de la planète se sont rassemblées et ont levé leurs voix dans tous les forums pour défendre les vrais droits de l'homme de tous et toutes, pour des conditions

de vie meilleures et plus justes, pour la construction d'une société où l'être humain digne soit sujet et objet de changement constant pour son amélioration, où les différences ne soient pas une raison de subordination, oppression, discrimination ou élimination.

Les femmes cubaines ont lutté pendant un demi siècle pour cette société dont elles aspirent et elles sont fières des acquis atteints au long de ces quatre décennies en matière de droits et privilèges. Notre lutte n'a pas été facile, au milieu d'un injuste et cruel blocus économique, commercial et financier imposé de façon arbitraire par le gouvernement des Etats Unis dans le but d'anéantir notre peuple, nos femmes et nos enfants, par la faim, le manque de ressources nécessaires pour le développement et pour la vie.

Nous exigeons encore une fois devant cette Commission la levée du blocus imposé à Cuba, parce qu'il constitue une façon inhumaine de violence d'Etat, parce qu'il a laissé des pertes matérielles et humaines irréparables à notre peuple, spécialement à nos femmes.

Nous condamnons les actes terroristes perpétrés par la mafia anti-cubaine de Miami contre notre pays qui ont coûté la vie de 3 478 fils de mères cubaines.

Cinq fils de notre patrie étaient là où ces actions sont conçues, essayant d'arrêter ces actes et d'éviter plus de pertes humaines. Maintenant on les accuse de terroristes. Quelle honte !

Nous demandons la libération de ces cinq hommes, qui luttèrent pour défendre les conquêtes qui ont coûté la vie à d'autres milliers de cubains et cubaines tout au long de ces quatre décennies. Ils luttèrent aussi pour défendre les droits des femmes cubaines.

Nous demandons que l'on permette à Olga Salanueva et Adriana Pérez, épouses de René González et Gerardo Hernández, deux des cinq prisonniers, de visiter leurs époux tel qu'il est établi dans les règles du droit international. Ces deux femmes ont été victimes de violences psychologiques par les autorités migratoires nord-américaines.

Il est inadmissible que le gouvernement des Etats Unis empêche une fillette innocente de visiter son père, de lui parler, de l'embrasser. Qu'est-ce que nous allons dire à Ivette Gonzáles, fille de René González, âgée de cinq ans, citoyenne nord-américaine, pour la convaincre qu'elle ne peut pas voir son père car le gouvernement des Etats Unis refuse de rendre le visa à sa mère pour l'accompagner?

L'Organisation des Nations Unies a la mission de veiller pour le respect des droits de l'homme et elle a les mécanismes pour faire répondre les violateurs. Les femmes cubaines ont le droit de recevoir une réponse.
